

SDCI proposition de fusion avec la Communauté de Communes du Mâconnais - Charolais

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération communale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L 5210-1-1 du CGCT relatif aux fusions d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Considérant que la Communauté de Communes de Matour et sa Région, située pour partie en zone de montagne, regroupe 11 communes et 4 593 habitants (population municipale) sur 175 Km² avec une densité de 26 habitants au Km² ;

Considérant que la Communauté de Communes du Mâconnais Charolais, située totalement en zone de montagne, regroupe 7 communes et 3 245 habitants (population municipale) sur 83 Kms avec une densité de 39 habitants au Km² ;

Considérant que les Communauté de communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charolais sont complémentaires de par leur situation géographique : elles se situent dans le même arrondissement du mâconnais, dans le même canton, dans le même Pays Sud Bourgogne, dans la même zone économique à 30 Kms de Mâcon et à proximité du Département du Rhône ;

Considérant que les deux Communautés de Communes travaillent déjà ensemble dans le cadre du Pays Sud Bourgogne et mènent ensemble des projets communs : OPAH, petite enfance, économie, scolaire, urbanisme...etc ;

Considérant que plusieurs communes de chacune des deux Communautés travaillent déjà ensemble dans le cadre de différents Syndicats (SYDESL, Syndicat des Eaux de la Haute Grosne, SIVU Enfance et Jeunesse, SIRTOM de la Vallée de la Grosne, SPANC du Clunisois, Syndicat de la ZI Genève Océan, etc) ;


Après avoir rappelé que le projet d'une Communauté unique regroupant les communes des cantons de Matour et de Tramayes avait déjà été envisagé dès 1992, le Président propose de le concrétiser en fusionnant les deux Communautés avec effet au 1^{er} janvier 2017. Il souligne que la nouvelle Communauté de communes regrouperait **12 communes sur 18 situées en zone de montagne** et 7 838 habitants sur 258 Kms/k² avec une **densité de 30,4 habitants au Km²**. Il indique que des contacts sont également en cours avec les autres Communauté de communes riveraines et que le périmètre proposé est susceptible d'évoluer en intégrant d'autres communes.

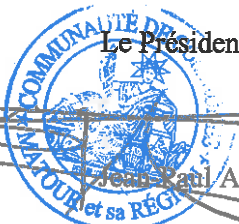
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant l'intérêt qu'il y aurait pour les Communautés de Communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charolais à fusionner, pour les raisons sus – évoquées, **émet un avis favorable** au regroupement des Communautés de Communes avec effet au 1^{er} janvier 2017 ;
- Souligne que la nouvelle Communauté de communes regrouperait **12 communes sur 18 situées en zone de montagne** et 7 838 habitants sur 258 Kms/k² avec une **densité de 30,4 habitants au Km²** ;
- Note que le périmètre proposé est susceptible d'évoluer en intégrant d'autres communes ;
- Autorise le Président à signer tout acte, convention et document nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Paul AUBAGUE



Extrait du Registre des Délibérations

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015

Convocation : 3/09/2015 Date d'affichage : 17/09/2015

L'an deux mille quinze, le dix septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes de Matour et sa Région se sont réunis à Trambly, Salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul AUBAGUE.

Etaient présents :

Commune de BRANDON :	Mme Fabienne PRUNOT Mme Chrystèle CLEMENT
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	-
Commune de CLERMAIN	M. Michel FAUGERE
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	M. Marcel RENON
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Marie Thérèse CHAPELIER Mme Catherine PARISOT
Commune de MONTAGNY S/GROSNE	M. Jean-Pierre LEROY M. Bernard BADROUILLET
Commune de MONTMELARD	M. Jean-Marc MORIN M. Jacques CHORIER
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Charles BELICARD Mme Sylvie LAFFAY
Commune de TRAMBLY	M. Jean-Paul AUBAGUE M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Bernard SEIGLE-VATTE M. Jean-Paul GIROD
Commune de VEROSVRES	M. Jean-Pierre ARQUEY

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 18

Absents excusés : Philippe HILARION et Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France), Michel POURCELOT et Philippe PROST (Dompierre Les Ormes), Jean-Claude WAEBER (Matour), Eric MARTIN (Vérovres)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Jacques CHORIER